







- 🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
- 🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
- 🌐 **www.liegebaseball.be**
- 📘 **[/liegebaseball](https://www.facebook.com/liegebaseball)**

Règlement d'ordre intérieur du club.



 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
 **www.liegebaseball.be**
 **/liegebaseball**

06/2016	
v3	<p>Approbation : AG du club lors de la réunion du 27/06/2016. Moniteur Belge du 29 décembre 2005, n°06008971. Sont maintenues dans les statuts : Point B, Titre II, III, IV et V ainsi que le nom de l'asbl. Validation de l'AG de l'asbl de l'application du ROI dès le 11/2016.</p>
11/2016	
v4	<p>Approbation : AG de l'asbl du 24/11/2016. Ajout article 3.</p>
12/2017	
v4.2	<p>Approbation : AG du club lors de la réunion du 14/12/2017. Ajout des article 4, 5 et 6.</p>
04/2018	
v5	<p>Approbation : AG ordinaire du 12/4/2018. Ajout des articles 11 et 12.</p>
12/2018	
v5.1	<p>Approbation : réunion comité du 12/10 et par l'AG ordinaire du 13/10/2018. Modifications des articles.</p>



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

1. Vocation du Club



La vocation et les valeurs de notre Club sont « **l'intégration sociale et l'accompagnement sportif** » des membres avec leurs qualités et défauts, indépendamment de leurs aptitudes physiques et/ou mentales ainsi que de leurs difficultés sociales.

La vocation des membres de l'assemblée générale de l'ASBL est de mettre en œuvre toute leur énergie pour mettre en place un cadre organisationnel permettant la viabilité du Club et ainsi de permettre à chacun de s'y épanouir sportivement. C'est pourquoi nous avons à cœur d'inscrire chaque année les équipes nécessaires, pour permettre à chacun de s'épanouir en adéquation avec ses capacités, ses objectifs personnels et ses ambitions tout en permettant l'intégration des nouveaux joueurs.

Notre Club est sous la tutelle de l'ASBL Sports et Loisirs de Grivegnée. Ils sont responsables et engagés dans la gestion de nos infrastructures envers la Ville de Liège.

A travers la convention qui nous lie, un droit de regard sur notre organisation et notre gestion, dont les finances du Club, leur est accordé.

Le comité étendu met tout en œuvre chaque année pour promouvoir une association caritative.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

2. Description de fonction des responsables

2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA): GARANT DE LA BONNE GESTION DU CLUB

LE PRÉSIDENT

Il est investi de l'organisation et de l'orientation du club (il donne le ton et l'orientation du club dans le respect de chacun). Il est responsable des relations et du relationnel (interne et externe). Il est tenu de répondre et d'apporter la meilleure aide possible aux demandes et attentes du CA, de l'AG et du CE ainsi qu'à tous les membres. Il est tenu de nous représenter au sein de l'asbl Sports et Loisirs avec qui nous sommes liés et de relever avec un PV aux membres du CA.

Nom : Radoux, Prénom : Christophe
Adresse : Rue Edmond Jacquemotte 27, 4020 Jupille
Tel.: 0476 919 628
Email : cra@live.be
Redirection : president@liegebaseball.be

LE TRÉSORIER

Il est tenu de gérer les finances du club en bon père de famille et de fournir à l'AG ordinaire un bilan de l'année écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'année suivante. Il effectue les commandes de matériel et de documents administratifs impliquant une action financière pour donner suite aux demandes du CE. Il doit informer le CE des arrangements d'étalements de paiement de cotisations des membres, des membres qui ne sont pas en ordre de cotisation et ce à l'aide du fichier centralisé reprenant la liste des membres. Il doit mettre tout en œuvre, via également le fichier centralisé, de mettre en place une visibilité permanente des mouvements sur le compte du club et ce en répartissant par catégories (exemple de catégorie : Infrastructure / Matériel / Buvette / Cotisation). Cela permet aux membres du CE d'être au courant de la situation financière du club et ainsi pouvoir prendre les bonnes décisions.

Il se doit d'alerter l'AG de l'asbl dès que la situation financière du club risque de ne semble plus être en équilibre.

Nom : Claessens, Prénom : Christophe
Adresse : Quai de la Cité 28, 4170 Comblain-Au-Pont
Tel.: 0478 781 687
Email : ch.claessens@hotmail.be
Redirection : tresorier@liegebaseball.be



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

LE SECRÉTAIRE

Il centralise l'administration de toutes les informations et documents du club. Tous les comptes et les mots de passe sont centralisés au secrétariat. Tous les travaux, documents, logos, login, mot de passe et autres informations concernant le club sont la propriété du club et en aucun cas celle d'un membre. Leur utilisation est uniquement réservée aux membres du CA, de l'AG et du CE. Il rédige les PV de toutes les réunions internes et externes ainsi qu'en assure le suivi. Il peut déléguer à un membre du club une tâche définie et/ou temporaire.

Nom : Dardenne, Prénom : Hugo
Adresse : Place Général Leman 12, 4000 Liège
Tel.: 0465 128 762
Email : liege.baseball.secretariat@gmail.com
Redirection : secretariat@liegebaseball.be

2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASBL (AG): GARANT DE LA STABILITÉ, DE LA FIABILITÉ, ET DE L'HARMONIE DU CLUB

Il est composé des 3 membres du CA et des 2 membres supplémentaires, à savoir :

LE VICE-PRÉSIDENT

Il s'assurera de l'impartialité du Président et le soutiendra dans ses tâches, en symbiose avec les fonctions et les décisions de chacun. Sur sollicitation du Président, il est tenu de le remplacer et/ou de le représenter lors de missions temporaires. Il est possible que le vice-président, après un vote de l'AG, reprenne l'entièreté des fonctions du président si celui-ci décide d'occuper une autre fonction au sein du club. La durée et les raisons du Président doivent être motivées, présentées à l'AG et votées par la majorité de celui-ci. Ce vote aura lieu lors de la réunion suivant directement la demande du Président par courriel au secrétariat. Dans ce cas de figure, le vote du Vice-Président sera double afin de garantir l'imparité nécessaire au bon déroulement du vote.

Nom: Meelbergs, Prénom : François
Adresse : Hameau de Hayen 8, 4140 Sprimont
Tel.: 0486 358 123
Email : fmeelbergs@hotmail.com
Redirection : vicepresident@liegebaseball.be

UN MEMBRE ACTIF

En tant que Capitaine des membres, il prend part aux décisions de l'AG. Il est le lien actif entre les joueurs et l'AG, il est donc tenu de remonter les remarques et demandes des joueurs à l'AG. Il est également le garant de la mentalité, la solidarité et la cohésion des joueurs.

Nom : Gihoul, Prénom : Nicolas
Adresse : Rue de Namur 3/1.1, 4000 Liège
Tel.: 0491 034 477
Email : ngihoul@hotmail.com
Redirection : capitaine@liegebaseball.be



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

2.3 COMITÉ ETENDU (CE) : GARANT DE LA GESTION JOURNALIÈRE DU CLUB

Ces personnes sont autonomes dans leurs missions et ont l'obligation d'informer le secrétariat du travail réalisé, par écrit une fois par mois, ainsi que de procéder à la rétribution de leurs recettes au club, une fois par mois, avec description précise.

LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

Il est responsable de la gestion en bon père de famille des informations postées sur les réseaux sociaux, du site internet et de la promotion du club par ce biais. Il organise, gère les demandes des médias, des salons et des initiations.

Il est responsable de la mise en ligne des horaires du club (entraînements et matches) communiqués par le coordinateur des équipes. La mise en ligne des produits vendus par le club se fera à la demande du responsable du merchandising.

Nom : Dardenne, Prénom : Hugo
Tel.: 0465 128 762
Email : liege.baseball.secretariat@gmail.com
Redirection : secretariat@liegebaseball.be

LE RESPONSABLE DU MERCHANDISING

Il est le garant de la bonne gestion des stocks et des produits mis en vente par le club et responsable des stocks ainsi que de la promotion du club par ce biais. Il doit effectuer et gérer les recherches de sponsors.

Il rédige les documents de promotion du club et gère les différentes conventions avec les sponsors.

Nom : Gihoul, Prénom : Nicolas
Adresse : Rue de Namur 3/1.1, 4000 Liège
Tel.: 0491 034 477
Email : ngihoul@hotmail.com
Redirection : capitaine@liegebaseball.be

LE RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES

Il est le garant de la propreté, de l'entretien et des travaux nécessaires aux infrastructures que le club utilise. Avec une communication assertive, il doit veiller à ce que tous les utilisent dans le respect de chacun et ainsi conscientiser les utilisateurs de la meilleure manière qui soit.

Christophe Radoux.

LE RESPONSABLE DE L'INTENDANCE

Il est le responsable de la gestion du stock et de l'organisation de l'intendance et de la buvette. La propreté et l'hygiène est une obligation sécurité sanitaire suivant l'AFSCA, il s'en portera garant.

François Meelbergs & Nicolas Gihoul.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

3. Objectifs sportif & infrastructures

3.1 VALEURS DU CLUB

Repris sur notre site internet :

« Prendre du plaisir. Construire des points. Donner le meilleur de soi-même. Solidaire. Maître / coach de soi-même. Respect de soi et des autres...**PLAYBALL !** ».

3.2 ENCADREMENT SPORTIF

Vous retrouverez la composition du staff sportif sur notre site : <http://liegebaseball/membres>

Leur attitude doit être irréprochable et respectueuse de l'intégrité physique et psychologique de chaque personne. Ils gèrent l'aspect sportif des équipes ainsi que l'état du matériel sportif. Ils sont tenus d'assurer les entraînements et la bonne gestion des joueurs et joueuses lors des entraînements et des matches. Ils mettent en place les outils nécessaires ainsi que la préparation des entraînements, et ce de manière structurée avec un timing définit.

Il est fortement conseillé de passer l'examen de l'Adeps comme « Initiateur » ou comme « Entraîneur » suivi de la formation donnée par notre ligue afin de valider leur diplôme. Ils sont chargés d'effectuer les demandes d'inscription aux formations officielles auprès du secrétariat. Toutes les semaines, il gère l'envoi des convocations aux joueurs pour les entraînements ainsi que pour les matches de la semaine. 24 heures avant le match, il devra posséder la liste des joueurs qui y seront présents. Il gère également le CUS (pour les arbitres), et, en interne, les « scoreurs » et les « home umpires » dont la présence est obligatoire. Il envoie les résultats et « scorecards » après les matches. Il est la seule personne habilitée à décider si l'une des équipes du club est contrainte au forfait, en connaissance des amendes listée dans l'article relatif et des priorités choisies par l'AG.

3.3 SPORTIF

(2024) Beeball Rookies: 4-7
(2023) Beeball Majors: 8-9
(2022) Minimes: 10-12
(2020) Cadets: 13-15
(2021) Softball dames : + de 13 ans
Deux équipes sénières : +15 ans



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📌 **/liegebaseball**

3.4 INFRASTRUCTURES

Aménagement de nos infrastructures :

➔ 2016 & 2018 :

- Changements des statuts du Club à la suite du nouveau comité.
- Intégration de notre esplanade "Guy Constant" dans l'asbl Sports et Loisirs de Grivegnée (via leur contrat de gestion avec la ville de Liège).
- Actions politiques afin de bénéficier d'un budget de réhabilitation à la suite des dégâts occasionnés par le passé par un club de cricket de la région.
- Travaux sur le terrain par entrepreneurs et membres.
- Aménagements des abords.
- Raccordements à l'eau et l'électricité.
- Installation vestiaire arbitre et toilette.
- Chapes de béton et construction des abris des joueurs.
- Acquisition d'un DEA grâce à l'AES et sous les conseils de Liège Sports.
- Aménagements buvette et conteneur.
- Abris des joueurs en dur.

➔ 2019 :

- Aménagement du terrain pour jeunes et dames.
- Cage « Batting practice ».
- Mise en conformité de l'électricité de la buvette.
- Eclairage conteneur et abris des séniors.

➔ 2020 :

- Grillage champs gauche.
- Réparations et changement de filet du « Backstop » du terrain des séniors.
- Cendrée d'abris de joueurs à l'autre des séniors.
- Bancs abris des joueurs des séniors
- Fenêtres buvette.

➔ 2021 :

- Grillage « outfield ».
- Abris pour le « scoreur » et pour le barbecue.

➔ 2022 :

- Toiture et sol des abris des jeunes et dames.
- Cendrée tunnel de frappe.



3.5 CALENDRIER ANNUEL

OJ 1	JANVIER
	(TRE) Inscription équipes (SEC) Désidératas compétitions (SEC) Courriers joueurs avec demande licence (TRE) Commande balles
OJ 2	FEVRIER
	(MER) <i>Commande matériel et équipements joueurs</i>
OJ 3	MARS
	(TRE) « Salon des minéraux » (RIF) <u>Entretien terrain</u>
OJ 4	AVRIL
	(COACHS) « Tournois » (+réunions préparatoires) (MER) <i>Commande matériel et équipements joueurs</i>
OJ 5	MAI
OJ 6	JUIN
	(MER) <i>Commande matériel et équipements joueurs</i>

OJ 1	JUILLET
	(PRE) Envois rappels paiements cotisation +suivis (RIN) Envois rappels paiements buvette +suivis (MER) Envois rappels paiements merchandising +suivis
OJ 2	AOUT
	(PRE) Réserver salle hiver
OJ 3	SEPTEMBRE
	(PRE) Flyers & affiches de promotion (PRE) Campagne écoles (PRE) Recherche stagiaire(s) (SEC) « Activité »
OJ 4	OCTOBRE
	(PRE) Salon RCAE (SEC) « Diner » avec AG ordinaire (PRE) Envois rappels paiements cotisation +suivis (RIN) Envois rappels paiements buvette +suivis (MER) Envois rappels paiements merchandising +suivis (COACHS) Bilan frais de déplacements partagés
OJ 5	NOVEMBRE
	(RIF) <u>Entretien terrain</u>
OJ 6	DECEMBRE
	(PRE) Réunion staff technique (TRE) Bilan financier (PRE) Mise-à-jour du ROI

TRE : trésorier / SEC : secrétaire / PRE : président

MER : merchandising / RIF : responsable infrastructure / RIN : responsable intendance

Remarques :

- Demande matériel sportif par coach principal par équipe à CCL
- Réunion comité tous les bimensuels reprenant les points ci-dessus dans l'OJ



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

4. Modalités de circulation de l'information

Les sujets quotidiens qui concernent directement le comité sont traités via les moyens de communications « rapides » existants (groupes de discussion instantanée via Messenger, SMS et appels téléphoniques pour les urgences).

Les courriels concernent les sujets qui poussent à la réflexion et qui seront débattus lors des réunions du comité planifiées.

La gestion des informations est hébergée par Google Drive.

Afin de permettre la disponibilité des données à tous les membres de l'AG de l'ASBL, Google Drive est structuré comme suit :

- 📁 (CA) PRESIDENT
- 📁 (CA) SECRETARIAT
- 📁 (CA) TRESORIER
- 📁 BUVETTE
- 📁 COMMUNICATION
- 📁 ENCADREMENT
- 📁 MARKETING
- 📁 MERCHANDISING

Concernant la communication plus large, vers tous nos sympathisants, sur les évènements et la vie du Club, elle est assurée par la gestion d'un profil Facebook du Club.

Un groupe Messenger pour le comité et chaque équipe permet une communication rapide avec les membres.

Nous utilisons également l'agenda de Google Drive reprenant toutes les activités du Club. Il est aussi disponible à la consultation pour tous sur notre site internet : <http://www.liegebaseball.be/calendrier>



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📌 **/liegebaseball**

5. Infrastructure, ressources mises à disposition (salle et équipement sportif)

Nous vous invitons à consulter notre site internet dans la rubrique « Contacts et adresses ».

Sur notre terrain nous disposons d'un conteneur avec le matériel nécessaire à chaque équipe :

- Un sac de balles « officielles » pour les matches de championnat ;
- Un sac de balles d'entraînements (dures, molles et spécifiques à la frappe)
- Équipement de « catcheur » (receveur) par équipe
- Des gants et vareuses pour les nouveaux membres
- Un équipement d'arbitre
- Des battes adaptées à la force et la taille des joueurs

Nous y disposons aussi de matériel d'encadrement :

- Une machine à balles (lanceur « fictif »)
- Un tunnel de « batting » (entraînement intensif à la frappe de balle)
- Des échelles sportives, des cônes, des élastiques, des tee-ball (pour l'apprentissage et l'entretien de la frappe de balle), des filets de frappe, des piquets de correction de frappe, des « hitaway » (genre de jockey) et du matériel d'échauffement/renforcement.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📺 **/liegebaseball**

6. Aides financières, rentrées et dépenses annuelles

Le bilan financier annuel est expliqué à l'AG ordinaire du club. Un budget prévisionnel pour l'année sera établi au début de chaque saison. Les comptes annuels seront déposés au greffe du Tribunal de commerce suite à cette AG.

Aides financières pour les joueurs :

- Chèques-sport : le club accepte les chèques-sport pour les jeunes émis par la Ville de Liège
- Remboursement mutuelle : les mutuelles permettent un remboursement d'une partie de la cotisation annuelle. Ce remboursement varie suivant la mutuelle et est généralement compris entre 30 et 45€. Le formulaire de votre mutuelle est à rentrer au secrétariat de votre club qui vous le rendra complété dans les plus brefs délais.
- Possibilité d'étaler le paiement de la cotisation : voir point 13. – Paiement des cotisations

Aides financières pour le club :

- ADEPS - Subvention pour l'achat de matériel sportif
- INFRASPORTS – Subvention pour la construction d'infrastructures sportives

Le Comité prendra les mesures nécessaires pour solliciter ces organismes afin de limiter les dépenses.

7. Responsabilité et signature d'accord(s)

Toute demande d'investissement, de convention, de contrat, d'achat ou encore de documents officiels doit être faite au secrétariat et sera validée ou invalidée par le CA lors de la réunion qui suit directement la date de la demande. Le demandeur devra préciser s'il souhaite être présent lors du vote du CA. La seule personne habilitée à signer pour le club, comme stipulé dans les statuts, est le Président.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

8. Dédommagements, dépenses et sponsoring

Les membres du CA, AG, CE ainsi que tous les membres du club effectuent leurs prestations de manière purement désintéressée. Ils payent tous leur(s) licence(s) complète(s).

Les membres peuvent réduire le coût de maximum 50€ comme arbitre, scoreur et s'il s'engage dans les manifestations.

Les membres du staff sportif peuvent réduire le coût de maximum 140€ en gérant les entraînements.

Remarque : ces deux réductions ne sont pas cumulables.

Exception : un coach principal peut négocier une rémunération exceptionnelle, qui devra être validée par l'AG de l'asbl et qui sera payée à posteriori des prestations effectuées si les finances du club le permettent.

Le système interne sur le dédommagement des prestataires :

Scoring : 6 €

Arbitrage : 9 €

Coaching entraînement : 3 €/h

Manifestation : 3 €/h

L'encodage des heures est de votre responsabilité dans une note personnel à remettre au secrétariat et au président de manière trimestrielle.

Tous les investissements des membres du club, y compris du CA, AG et CE, qu'ils soient physiques, financier, personnel, matériel, temps de prestations, frais de déplacement ou toute autre demande de rétribution financière ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une rémunération. Aucun membre ne peut réclamer quelque dû que ce soit.

Les dépenses réalisées par les membres du CE comme investissement au profit du club sont à encoder dans le tableau « Dépenses personnellement engagées en faveur du club » de notre GoogleDrive dans la rubrique « (CA) TRESORIER ». Il n'y a aucune garantie de remboursement. Si à l'avenir il y a un « retour sur investissement », le remboursement pourra être opéré avec l'accord du CA.

Seule exception : dépense validée au préalable par le CA à l'unanimité.

Tout « sponsoring » doit être établi avec le document « LRCBBS – Convention vierge » de notre club disponible sur notre site internet dans la rubrique « Sponsors » « Devenez partenaire ». Cette convention doit être validée par un membre du CA. La personne qui a établi la convention se voit attribuer 10% de l'accord financier sous forme de réduction de la cotisation.

Tout « don » au club doit être établi avec le document « LRCBBS – Don » de notre club disponible sur notre site internet dans la rubrique « Sponsors » « Devenez partenaire ». Cette convention doit être validée par le responsable marketing. La personne qui fait un don se voit attribuer 10% de la somme ou de la valeur du don sous forme de réduction de la cotisation.



9. Calcul des frais de covoiturage de déplacement pour les matchs officiels de championnat

Afin de répartir équitablement les frais de covoiturage de déplacement pour les matchs officiels de championnat, le club met annuellement en place un tableau Excel de calcul.

Son fonctionnement est le suivant :

- Chaque conducteur qui souhaite que les frais de carburant (voiture électrique compris) soient pris en compte, doit s'encoder lui-même dans le fichier centralisé ainsi que ses passagers.
- Un conducteur qui ne souhaite pas être remboursé ne s'encode pas comme conducteur mais encode ses passagers.

Exemple :



Voiture A : Conducteur + 3 passagers
C ne veut pas se faire rembourser et n'encode donc que ses passagers
(par ex. : voiture de société avec carte carburant).



Voiture B : Conducteur + 4 passagers -1 passager (son fils).
C peut se faire rembourser pour tous les passagers, excepté le membre de sa famille (son fils)
Il s'encode donc, ainsi que les 3 passagers.



Voiture C : Conducteur + 3 passagers
C veut se faire rembourser : il s'encode ainsi que les 3 passagers

Le montant du transport pour tous est :
$$\frac{\text{nbre de kilomètres} \times \text{indice du kilomètre}}{\text{nbre de conducteurs}}$$

Soit : $(200\text{km} \times 0.15\text{€}) = 30\text{€}$ dont 15€/conducteur et 3.3€/passager.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📌 **/liegebaseball**

La répartition des frais :

La répartition des frais se calcule sur le total de passagers et de conducteurs avec un tarif fixe qui est calculé par le fichier. Ce qui veut dire que chaque passager paiera le même montant et que chaque conducteur recevra la même somme avec un indice kilométrique identique.

Excepté évidemment les conducteurs qui ne souhaitent pas être remboursés ainsi que certains passagers que le conducteur prend en charge (lien familial : enfant, petit-enfant, frère, sœur...).

Procédure pour le conducteur : c'est assez simple.

Le lien du fichier est envoyé dans le groupe Messenger des équipes avant le début de la saison.

Les déplacements sont pré-encodés, il suffit de mettre un « C » pour les conducteurs et un « p » pour les passagers dans la case correspondante.

Ce système permet de ne pas avoir de véhicule avec des passagers qui ne paient rien et d'autres véhicules dont les tarifs diffèrent, ce qui est très inconfortable et source de conflits.

Le montant au kilomètre est basé sur le dédommagement appliqué dans le secteur public. Une saison compte en moyenne : 12 déplacements à 200km, soit 2400km et un montant par passager de 60€ et de 360€ pour un conducteur (dont 307€ de carburant à 1.6€/litre consommation de 8 litres/100km).

Hormis cela, veuillez prendre en compte que les frais de déplacement du conducteur sont pris en charge par ce système.

Le solde des conducteurs et passagers est finalisé en fin de saison. Les versements seront à effectuer sur le compte du club et les paiements des conducteurs seront réalisés dans les meilleurs délais et une fois que tous les passagers seront en ordre.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📱 **/liegebaseball**

10. Obligation des membres

- **ADMINISTRATIF** : Chaque membre doit être en ordre de cotisation et de licence.
- **SANTE** : Les boissons alcoolisées et les cigarettes ne sont pas autorisées sur le terrain.
- **RESPECT** : Chaque membre a l'obligation du respect du corps arbitral, de ses coéquipiers, des directives des coaches, des équipes adverses et des infrastructures.
- **COACH** : Le coach est la seule habilité à intervenir auprès du corps arbitral.
- **COMPORTEMENT** : Les critiques négatives envers les coéquipiers ou l'équipe adverse ne sont pas admises, de même qu'outrepasser les directives et l'autorité du coach.
- **SPORTIF** : Les objectifs d'un joueur doivent être de s'épanouir avec ses coéquipiers et son club, et de s'améliorer dans son sport avec ses propres capacités.
- **SAVOIR VIVRE** : solidaire, fairplay, respect de soi et des autres. Chaque membre est sensible à la vie de groupe qui inclut de participer à l'aménagement et le rangement du terrain avant chaque entraînement et match. Ceci afin de répartir les tâches entre tout le monde. Afin que le Club évolue (matériel sportif, meilleure infrastructure, ...) nous vous rappelons que nos manifestations et la buvette sont nos seules rentrées financières (à quelques exceptions près). Il est donc important que nous puissions compter sur vous, même s'il n'y a aucune obligation, sur votre présence. Nous nous permettons de vous rappeler que cela fait partie de la vie associative comme la nôtre.
- **SAVOIR ETRE** : prendre du plaisir, donner le meilleur de soi-même et maître de soi. La ponctualité sera respectée pour les entraînements ainsi que les rendez-vous pour les matches. La participation aux entraînements et aux matches est par principe obligatoire. Les joueurs qui ne peuvent pas être présents à un entraînement préviendront leur entraîneur.
- **RESPONSABILITE** : Les personnes majeures ont la responsabilité d'encadrer et d'assurer la sécurité des mineurs.
- **DOPAGE** : Aucun joueur ne peut prendre des produits dopants. Pour tout renseignement sur les produits et dérogation en cas de maladie grave, veuillez suivre la procédure sur le site de notre ligue : <http://www.lfbbs.be/competitions/dopage/>
- **SEXISME** : ce n'est pas notre genre. Notre club dit NON. Aux préjuges sexistes et au harcèlement. Ensemble, engageons-nous pour que tous et toutes puissent évoluer en toute liberté. Votre coach, votre capitaine et les membres du comité sont disponibles si vous désirez en parler.

Chaque membre est invité à exprimer ses ressentis et questions en priorité à son capitaine. Il est libre aussi de contacter directement n'importe quel autre membre du club y compris du CE, de l'AG de l'asbl et du CA.

Chaque manquement à un ou plusieurs de ces points fera l'objet d'une concertation en CA afin d'appliquer ou non une exclusion temporaire ou définitive suivant l'article 13.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📺 **/liegebaseball**

11. Paiement des cotisations

Les modalités de cotisation vous seront transmises par courrier chaque début de saison.

[Pour rappel, si vous n'êtes pas en ordre de paiement complet de votre cotisation, il n'y aura aucune possibilité de participer ni aux entraînements, ni à aucun match et ce jusqu'à mise en ordre de votre cotisation. De plus, toute demande de transfert vers un autre club de baseball sera bloquée.](#)
[Attention que sans paiement de l'acompte, vous ne serez pas couvert par l'assurance en cas d'accident et il vous est impossible de participer aux championnats.](#)

12. Traitement des données des membres

Vos données (Nom, Prénom, date de naissance, GSM, adresse email et adresse postale) fournies avec votre demande de licence sont collectées et organisées pour les besoins de gestion du club. Elles ne sont en aucun cas transmises à un tiers et tout joueur a le droit de demander qu'on les supprime sur simple demande à secretariat@liegebaseball.be

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur des photos, ou vidéos, ou tout autre support sur notre site internet <http://www.liegebaseball.be>, sur notre profil facebook \liegebaseball ou tout autre support, merci d'envoyer un mail à secretariat@liegebaseball.be

Si vous n'êtes pas d'accord avec un point sur le règlement interne du club veuillez nous en faire part par mail à secretariat@liegebaseball.be Votre demande sera ajoutée à la réunion suivante de la date de votre demande et discutée par l'AG de l'asbl. Vous serez prévenu par courriel de sa décision.

[Par défaut vous marquez votre accord sur le règlement interne du club avec votre demande de licence signée et rentrée.](#)

13. Amendes imposées par la Ligue

Les tarifs définis dans le règlement sportif de la fédération sont d'application pour tous les types de forfait.

Le joueur ou le coach qui sera exclu d'un match sera redevable de l'amende au club dans le délai qui lui sera imposé. Si ce délai n'est pas respecté, il sera voté par l'AG une exclusion suivant l'article relatif.

Le prix de la licence doit inclure la répartition équitable de 2 forfaits par équipe sur une saison de baseball et de softball.



🏠 **Siège social : Rue Edmond Jacquemotte 27, B-4020 Jupille**
Terrain : Voie Mélotte, B-4020 Jupille
🏦 **IBAN BE22 3601 0058 3447**
🌐 **www.liegebaseball.be**
📘 **/liegebaseball**

14. Exclusion temporaire ou définitive

Les membres de l'AG de l'asbl peuvent exclure tout membre du club en ordre ou pas de cotisation, et ce y compris un de leur membre, lors d'une réunion si la majorité des membres votent pour son exclusion. L'exclusion sera votée et notifiée dans un PV avec le(s) point(s) non respecté(s) (voir l'article relatif). Le membre ainsi exclu se verra notifié oralement ou par écrit, sans obligation, de la décision lui signifiant la durée de la sanction.